

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS

Séance du MARDI 31 MARS 2015 à 19h30

Etaient excusés: Régis BIRON, Anna-Marie CHARLES, Caroline JULLIEN, Claire MOURABY

1/ Approbation du compte administratif 2014

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte administratif 2014 et des résultats d'exécution qui se présentent comme suit :

FONCTIONNEMENT	RECETTES	509 498.09 €
	DEPENSES	415 640.66 €
	EXCEDENT	93 857.43 €

INVESTISSEMENT	RECETTES	607 892.74 €
	DEPENSES	377624.76 €
	EXCEDENT	230 267.98 €

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2013	Part affecté à l'investissement en 2014 (pris du fonctionnement)	Résultat de l'exercice 2014	résultat de clôture 2014
Investissement	6 162.07 €		230 267.98 €	236 430.05€
Fonctionnement	80 089.03 €	-80 089.03 €	93 857.43 €	93 857.43 €

Après délibération, le Conseil municipal, **Approuve le Compte Administratif 2014**

2/ Approbation du compte de gestion du receveur

Mme le Maire, présente au Conseil le Compte de Gestion 2014, établis et transmis par Mr.CHAILLET Mickaël, receveur municipal.

Il convient d'approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2013	Part affectée à l'investissement 2014	Résultat de l'exercice 2014	résultat de clôture 2014
Investissement	6 162.07 €		230 267.98 €	236 430.05€
Fonctionnement	80 089.03 €	80 089.03 €	93 857.43 €	93 857.43 €
TOTAL	86 251.10 €		324 125.41 €	330 287.48 €

Après délibération, le Conseil municipal, **Approuve le Compte de Gestion 2014**

3/ Vote du Budget Primitif 2015

Le budget est approuvé pour les montants de section suivants :

Section fonctionnement : Équilibrée en recettes et dépenses à 583 083.43€
Section d'Investissement : Équilibrée en recettes et dépenses à 457 703.05€

4/ Affectation du résultat de 2014 au BP 2015

Au vu du montant de l'excédent d'investissement, l'affectation du résultat de fonctionnement est reporté en fonctionnement en totalité soit 93 857.43€ à l'article 002.

5/ Vote des taux d'imposition des 3 taxes directes locales

Les trois taux sont votés comme suit :

-Taxe d'habitation : 12.98%
-Foncier bâti : 18.30%
-Foncier non bâti : 43.46%

(soit un produit attendu 2015 = 160 756€ avec bases révisées dgfip)

6/ Subventions versées aux associations en 2015

Les différentes demandes de subventions ont été examinées lors des réunions de la commission des finances, après étude et délibération le conseil décide les subventions suivantes, à inscrire à l'article 6574 du Budget 2015

- ASS A.S.E.A.I Tullins:	100,00	
- ASS Pêche Rovon/ST Gervais:	230,00	
- Clique des Sapeurs-Pompiers de Vinay:	100,00	
- Club de l'amitié de St Gervais:	800,00	
- Comité d' Animation Rovon /St Gervais:	500,00	
- Comité Dép lutte contre le cancer:	100,00	
- Comité des fêtes St Gervais:	1000,00	
- F Pelegrin Racing Team:	100,00	
- Les Petits d'Armieux:	300,00	(Subvention exceptionnelle 2015 suite au courrier de demande pour l'achat d'un barnum)
- Les Petits d'Armieux:	650,00	
- LETP Bellevue:	50,00	
- MFR Coublevie:	50,00	
- MFR Vif:	50,00	
- Ski club Vinay:	80,00	
- Souvenir Français:	65,00	
- Trial club St-Gervais:	500,00	
- Union sportive Albenc-Rive gauche:	500,00	

Le Conseil précise que le versement de la subvention pourra être suspendu selon l'évolution de l'association.

7/ Délibération instruction des dossiers d'urbanisme / signature de convention avec la 3C2V

Actuellement, l'instruction des dossiers d'urbanisme est assurée par le service de la DDT à St-Marcellin, mission ATESAT de l'Etat. Suite au retrait des services de l'état à compter du 1^{er} juillet 2015, il est proposé que cette mission soit réalisée par un service mutualisé de la 3C2V.

Lecture est faite de « la convention de mise à disposition du Service communautaire d'instruction des autorisations d'urbanisme au profit de la Commune »

Après délibération, le Conseil valide les dispositions de la convention qui prendra effet au 01 mai 2015, un montant de prestation sera à la charge de la Commune.

8/ Délibération pour ERDF (plan de réseau) /signature de convention pour mise à disposition de données de réseau

Suite à réunion avec M.FAURON Pascal, nouveau interlocuteur privilégié d'ERDF, proposition de disposer de Plan de réseau moyennant 200.00€HT. Il est précisé que le SEDI dispose déjà de ces données, le conseil ne donne pas suite.

9/ Délibération Classement des voies communales (dossier de la DDT M.CHUILLON)

Le plan fourni par M.CHUILLON contient des erreurs, reprendre contact afin de corriger les points suivants : Route du Port et Quai de la fonderie royale : voies départementales passées communales, Rue de la Révérence :nouveau déclassement d'une bande suite à la vente concernant la zone AUd

10/ Délibération pour signature du compromis de vente zone AUd

Madame le Maire présente le projet de promesse de vente du terrain situé zone AUd, reçu par mail du 26/03/2015

Il a été établi par Maître NOVEL Christian, Notaire pour le compte de la Commune

Il a été étudié et modifié lors d'une réunion en Mairie, organisée le 24/03/2015.

Il est rappelé que le prix de vente est fixé à 360 000€ par délibération n°4 du 07 octobre 2015.

Madame le Maire précise que l'acquéreur demande l'annulation du dépôt de garantie figurant dans le compromis actuel, pour 5% du prix de vente soit 18 000€.

Après délibération, le Conseil municipal,

- Valide le projet promesse de vente avec la modification suivante :
« Le dépôt de garantie, de 18 000€, pourra être effectué soit par virement bancaire soit par caution bancaire. »
- Approuve les annexes à ce projet
- Autorise le Maire à signer les documents relatifs

11/ Délibération pour approuver le plan d'arpentage qui délimite la zone à vendre : parcelle à diviser.

Madame le Maire présente le plan compromis établi par le Bureau Sintégra le 23/03/2015, il délimite et crée la zone à vendre.

La zone à créer pour la vente fait partie de la parcelle cadastrée section A n° 1098.

- A laquelle est retranchée une surface « en zone humide » : notée partie B sur le plan
- A laquelle est rajoutée une surface du domaine public (bande longeant la rue de la Minoterie) : notée partie C sur le plan (514m2)

La parcelle à vendre est la nouvelle parcelle créée (A+C) pour une surface de 8 597 m2

Le Conseil doit approuver le plan, le déclassement de la zone du domaine public et la nouvelle division parcellaire.

Après délibération, le Conseil municipal,

- Valide le plan compromis
- Approuve le déclassement du Domaine Public de la partie « C » pour 514m2
- Approuve la zone à vendre ainsi délimitée et créée

12) Délibération : signature convention avec le SEDI pour groupement de commande (achat groupé d'électricité) mail SEDI du 09/03/2015

La Commune n'est pas concernée par ce dispositif car ne dispose pas d'installation de plus de 36kw

13/ Demande de financement au SEDI pour éclairage public

Délibération et signature de la convention avec le SEDI (coût de la dépenses : 27 580€HT, subvention au taux de 80% soit 22 064€)

14/ Questions diverses :

Discussion autour de l'agence postale : trouver et recruter une personne pour assurer le remplacement pendant les congés de l'agent postal.

Proposition de fermer la poste le samedi matin et de créer une ouverture le mardi soir jusqu'à 20h00. Après un tour de table, une grande majorité est contre et préfère garder l'ouverture de la Poste le samedi matin plutôt que de créer une nocturne.

Avec l'accord de l'agent postal, il est proposé de lui confier d'autres missions afin de combler son temps de travail : Aide à la préparation du journal municipal et formation à la gestion du site. Le conseil accepte